V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10652 – MOL / LOTOS PALIWA)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2022/C 236/07)

1. Le 10 juin 2022, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— MOL Hungarian Oil & Gas Public Limited Company («MOL», Hongrie),

— LOTOS Paliwa sp. z o.o. («Lotos Paliwa», Pologne).

MOL acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Lotos Paliwa.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— MOL et ses entités affiliées: entreprise intégrée d'exploration et de production de gaz et de pétrole d'Europe centrale et orientale (ECO), de raffinage, de prestation de services intermédiaires, ainsi que de services aux consommateurs (vente au détail de carburants). MOL produit et vend également des produits pétrochimiques,

— LOTOS Paliwa: société qui gère un réseau de stations-service dans toute la Pologne sous la marque «Lotos».

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10652 – MOL / LOTOS PALIWA

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE